



COVID-19 – Informations pour les entreprises

Dans le cadre de la situation exceptionnelle causée par le COVID-19, les membres du CAMO désirent partager avec les entreprises des informations importantes concernant les différentes mesures les concernant.

Vous pouvez en tout temps contacter les organismes-membres () pour plus d'informations, ou encore pour nous partager les difficultés que vous rencontrez.*

Pour tout commentaire, ou encore pour ajouter un participant à la liste, contactez Bernard Ricard du CLD : bricard.cld@hsfqc.ca

Bulletin CAMO - 7 (4 avril 2020)

1- Aide d'urgence aux PME (provincial)

Ce nouveau programme a été annoncé hier (3 avril) par le gouvernement du Québec. Il consiste en un prêt, remboursable, pour couvrir les manques en fonds de roulement des PME.

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/>

Doté d'un budget de \$150M pour l'ensemble de la province, il est confié aux MRC, et à leurs organismes de développement économique. Pour le Haut-Saint-François, c'est le Centre local de développement (CLD) qui va gérer ce fonds spécial.

Bien que plusieurs détails soient encore à venir, voici les principales informations disponibles pour l'instant :

<http://cldhsf.com/wp-content/uploads/2020/04/Programme-AUPME-2020-04-03.pdf>

Pour plus d'information, contactez madame Josée Prévost, au CLD :

819-560-8500, poste 2200
jprevost.cld@hsfqc.ca

2- Subvention salariale d'urgence (fédéral)

Des précisions sont maintenant disponibles concernant ce programme aux entreprises :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/subvention-salariale-durgence-du-canada.html>

Un portail pour les entreprises sera mis en place cette semaine, sur le site de l'Agence de revenu du Canada.

En résumé, voici les grandes lignes de ce programme :

- Pour toutes les entreprises, peu importe leur dimension, incluant les organismes à but non-lucratif (OBNL) ainsi que les organismes de bienfaisance;

Les entreprises qui reçoivent du financement public ne sont pas éligibles à cette aide; précisions à venir sur le % d'aide publique.

- Pour être admissible, l'entreprise doit avoir perdu 30% et plus de ses revenus en raison du coronavirus. Le calcul se fait en fonction du tableau suivant :

Périodes admissibles

	Période de demande	Période de référence aux fins de l'admissibilité
Période 1	Du 15 mars au 11 avril	Mars 2020 par rapport à mars 2019
Période 2	Du 12 avril au 9 mai	Avril 2020 par rapport à avril 2019
Période 3	Du 10 mai au 6 juin	Mai 2020 par rapport à mai 2019

La demande de l'entreprise devra être renouvelée de façon mensuelle.

- La subvention couvrira 75% du salaire, jusqu'à un maximum de \$847/semaine/employé. Les employeurs doivent tout faire pour payer le 25% restant;
- Les demandes seront faites directement sur le portail de l'Agence du revenu du Canada (qui sera prêt d'ici quelques jours) et les versements seront envoyés aux entreprises dans un délai approximatif de 6 semaines.

3- Outils pour les entreprises

Si vous faites partie de la chaîne des entreprises essentielles, voici des informations importantes pour assurer la sécurité de vos employés au travail.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-directives-contexte-covid-19/#c47702>

Vous trouverez en pièces jointes des modèles d'affiche pour vos lieux de travail.

4- Aides financières pour les entreprises

Nous vous rappelons que la plupart des aides financières offertes par les gouvernements fédéral (EDC et DEC) et provincial (Investissement Québec) sont actuellement opérées par les banques et institutions financières.

Pour bénéficier de ces aides, vous devez en premier lieu vous adresser à votre conseiller financier à votre caisse ou banque.

Si jamais ils ne peuvent répondre à vos besoins, contactez votre CLD ou SADC pour que nous puissions vous appuyer dans vos démarches.

Pour le CLD : Bernard Ricard (bricard.cld@hsfqc.ca)

Pour la SADC : Danielle Simard (dsimard@ciril.qc.ca)

5- Point d'information du CAMO

Nous vous rappelons nos conférences téléphoniques bi-hebdomadaires, ouvertes à toutes les entreprises, pour permettre en direct le partage d'information et de bonnes pratiques.

Ces conférences auront lieu les **lundi et jeudi à 14.00 hres**, et sont ouvertes à toutes les entreprises de la MRC du Haut-Saint-François. Ceci durera le temps nécessaire pour que la situation des entreprises revienne à la normale.

Voici les informations pour vous connecter à cette conférence :

- 1- Composer le 819-560-8500 (CLD du Haut-Saint-François)
- 2- Lorsque le système répond, composé immédiatement et rapidement le : ***992203**;
- 3- Votre code d'accès de la conférence est : **0000**;
- 4- Votre nom suivi du dièse (#) vous sera demandé avant d'accéder à la réunion téléphonique.

Pour toute autre question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous, par retour de courriel ou en contactant un membre du CAMO.

() Le CAMO est une table de concertation active depuis plus de 20 ans, regroupant divers organismes impliqués dans le développement de la main-d'œuvre et le développement local :*

Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) – Sylvain Lessard

Centre local de développement (CLD) – Bernard Ricard

Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Gaétane Plamondon

Commission scolaire des Hauts Cantons (CSHC) -Jérôme Poulin

Emballage Hood (représentant les employeurs) – Michel Bédard

Intro-travail – Nathalie Bastarache

Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) – Danielle Simard

Coordonnatrice du CAMO – Jessica Mackey

Vous pouvez en tout temps contacter ces organismes pour connaître leurs services aux entreprises.